



A l'attention de Mr Larrouturou  
Trappes, le 26 mars 2012

Monsieur,

Le gouvernement a décidé de créer au 1er janvier 2013 un établissement public regroupant les huit CETE, le CERTU, le CETMEF et le SETRA. La construction de ce nouvel organisme scientifique et technique soulève de nombreuses questions et nécessite donc de la réflexion, de la concertation avec les personnels et leurs représentants « en prenant appui sur les savoir-faire et compétences collectifs ». Le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) vous a nommé comme préfigurateur de cet établissement. A ce titre nous souhaitons attirer votre attention sur certains points et quelques problématiques locales du CETE Ile de France.

Les CETE et les trois services techniques centraux (STC) sont des organismes dont les compétences techniques et scientifiques permettent la mise en œuvre des politiques publiques portées par le MEDDTL. Ces centres d'expertises sont profondément ancrés sur le territoire national et constituent une véritable interface entre la recherche à proprement parlé et l'ingénierie opérationnelle.

Le CETE Ile de France fonctionne comme les autres CETE, il a plusieurs spécificités. Constitué historiquement des 2 laboratoires régionaux des ponts et chaussées -LREP et LROP-, il a toujours fait partie de la direction régionale de l'équipement du ministère, hier DREIF aujourd'hui DRIEA (une des 3 directions régionales du ministère de l'écologie avec la DRIEE et la DRIHL, autre spécificités de l'Ile de France). En premier lieu, il conviendra de détacher l'ensemble du CETE IF et ses activités de la DRIEA.

Par ailleurs, certaines activités d'études présentes dans les autres CETE ne sont pas dans l'entité CETE IF. Même si des évolutions d'activités sont en cours, c'est un 1er point qui mérite une attention particulière: sur un territoire comme l'Ile de France avec de très forts enjeux, le CEREMA pourra-t-il se passer de compétences propres dans les domaines de l'aménagement urbain, des déplacements, des transports, de la conception-réparation d'ouvrages ...? Ou faut-il s'appuyer sur les autres CETE pour participer activement, par exemple, à l'aménagement du Grand Paris ? Nous attendons que le travail de préfiguration traite explicitement ce point des compétences lié à l'intervention sur le territoire francilien, et nous sommes prêts à vous apporter des éléments de réflexion sur ce sujet.

De par l'histoire, le CETE IF avait donc une forte composante essais-expertise, notamment dans le domaine routier, en tout état de cause, plus importante ici qu'en province, relativement à l'activité globale du CETE. Cette activité routière a, depuis 2-3 ans, notamment en application des orientations nationales traduites dans le plan d'évolution du CETE IF, subi une forte baisse, là aussi plus importante que les autres CETE. Il nous semble que la stigmatisation des activités routières, au motif que ce serait une thématique non grenello-compatible, doit cesser. Il faut au contraire affirmer que nos anciennes compétences, dites « historiques », sont nécessaires, en les

adaptant certes, pour intégrer des pratiques plus soucieuses de l'environnement (recyclage, matériaux à faible impact de GES, process innovants d'entreprises,...) et cela au profit de l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures de transport, qu'ils soient nationaux ou locaux. Il s'agit de (re)mettre la route au centre des préoccupations du développement durable; pour ce faire, le développement d'une véritable recherche appliquée, de méthodologies et de doctrine renouvelées ne pourra se faire qu'en conservant des moyens d'intervention au plus proche du terrain.

Pour cela, il apparaît nécessaire de maintenir notre capacité à produire des expertises techniques, des évaluations, des recommandations à partir de nos propres constatations et nos mesures de terrain. Nous pouvons citer à titre d'exemple les engagements pris par le ministère pour soutenir l'innovation routière afin de maintenir à son plus haut niveau la technique française. Les CETE reconnus à la fois par les maîtres d'ouvrage et les professionnels du secteur pour leur expertise et leur indépendance jouent un rôle prépondérant dans le suivi des opérations expérimentales. Les retours d'expérience sur des nouveaux process et/ou matériaux qui peuvent être mis en œuvre ne peuvent se limiter qu'aux démarches innovantes au risque de perdre à terme notre capacité d'évaluer en toute impartialité. La réalisation de prestation de mesures, d'observation sur l'ensemble du territoire, aussi bien pour des Maîtres d'Ouvrage Etat que pour des collectivités territoriales, apparaît donc comme une nécessité pour avoir une vision complète sur certaine thématique et alimenter nos études, la méthodologie et la recherche. A ce sujet, le CETE IF s'est engagé auprès de conseil généraux et d'autres maîtres d'ouvrage (ADP). Nous vous demandons d'assurer la continuité de ces prestations opérationnelles de terrain, parce qu'elles sont nécessaires à l'élaboration d'une nouvelle doctrine pour des « infrastructures » durables. A notre sens, une polarisation inconsidérée des activités au sein du CEREMA ne saurait avoir pour conséquence de réduire l'ancrage territorial et donc les moyens d'expertise au plus proche des besoins locaux

S'il fallait convaincre de l'utilité « pour la nation » d'avoir un service technique indépendant, de nombreux exemples pratiques en lien avec la maîtrise de la dépense publique pourraient être donnés. Citons le cas récent d'un chantier routier où les prescriptions techniques ont été sur dimensionnées entraînant un surcout de 340000€, soit 35% du coût des matériaux. Il est également fréquent que le CETE IF intervienne auprès de ces clients dans des situations critiques ou de crise. Lorsque les désordres affectent des équipements collectifs et nécessitent un appui technique pour étayer une décision de sécurité publique, les équipes du CETE IF sont présentes pour réaliser des diagnostics d'urgence. Dans ce dernier cas, nous constatons que le travail en urgence nécessite de la réactivité. Cela nous amène à nous poser la question suivante: comment s'organisera la prise de commande dans le futur établissement public?

Si les CETE et les STC sont reconnus comme un « bien commun de la Nation », cela doit trouver une mise en œuvre concrète en gardant sa capacité d'intervention pour les collectivités territoriales, très demandeuses d'appui technique dans leurs missions. Il apparaît aussi fondamental d'associer les collectivités territoriales dans la gouvernance du futur organisme. Le choix de ce regroupement sous la forme d'un établissement public administratif est pour le moins problématique car la jurisprudence européenne nous imposerait de limiter nos prestations pour des tiers à hauteur de 10%. Nous souhaitons que cette limite soit analysée et ré-examinée au regard d'une analyse juridique de la jurisprudence, que vous pourriez commanditer à un expert juridique extérieur au ministère.

Les interactions du CEREMA avec les autres établissements publics ne sont pas précisément abordées dans le protocole d'accord. Les relations avec l'IFSTTAR méritent d'être clarifiées, en mettant en avant la plus value opérationnelle que lui apportent les CETE notamment dans le cas d'opérations de recherche appliquées. Par ailleurs, certaines Directions Générales ont déjà des établissements publics référents sur certaines thématiques : pour la Direction Générale de la Prévention des Risques, l'INERIS est l'établissement compétent sur les cavités souterraines, le BRGM est compétent sur la thématique sécheresse. Quelles va être le positionnement du CEREMA avec les autres établissements publics notamment dans le cadre des commandes des centrales? Enfin le CETE IF est également un partenaire apprécié de l'ADEME et du CSTB dans le

cadre notamment du Programme de Recherche sur l'Energie dans le bâtiment ou de l'analyse du cycle de vie de matériaux où le CETE assure des prestations d'études et d'expertise, il convient de renforcer ces liens.

Les CETE présentent aujourd'hui une pluridisciplinarité au niveau local. A travers un important travail en réseau, favorisant les échanges d'expérience, elle contribue au renforcement des compétences. Chaque année, des journées techniques dans différents domaines sont organisées sous l'égide de l'IFSTTAR. Au niveau national, le SETRA anime de nombreux réseaux de correspondants. Les CETE animent également plusieurs clubs régionaux. Cette pluridisciplinarité au sein de chaque CETE constitue donc une force majeure; une véritable plus-value que le futur CEREMA doit préserver. De fait, nous conserverons notre légitimité tant au niveau national qu'au niveau local.

Cette nécessité d'un fort ancrage territorial au niveau local pose la question de l'avenir des sites. En Ile de France, le CETE s'appuie sur 3 sites répartis sur la région. Il conviendra avec la création du CEREMA de s'attacher à trouver l'interaction la plus adéquate avec le SETRA sur le site de Sourduin. Par ailleurs, la nécessité de garder une proximité de services avec nos donneurs d'ordre et compte-tenu des fortes contraintes de déplacement spécifique à région Ile-de-France, le maintien d'une entité en petite couronne, proche du Grand Paris, permettra d'avoir une répartition géographique équilibrée pour assurer nos missions.

Pour assurer les missions de ce nouvel organisme, une définition des besoins en effectifs, en compétences et en carrière doit être engagée. L'augmentation de la part liée à l'expertise et à la recherche impose certainement un repyramidage des effectifs. Nous nous interrogeons également sur la gestion des parcours des ITPE mais aussi sur les modalités de recrutement du CEREMA. Il nous apparaît important d'une part d'identifier les passerelles avec le MEDDTL, les parcours valorisables dans le CEREMA et réciproquement. D'autre part, il est nécessaire de maintenir un recrutement en sortie d'école afin de permettre aux jeunes ingénieurs et techniciens du ministère de mener un parcours scientifique et technique. Le taux de rotation existant en Ile-de-France est élevé, et le nombre de postes vacants constitue une problématique majeure pour la pérennisation des compétences, ils nous paraissent importants de doter le CEREMA de moyens suffisants pour conserver l'attractivité du CEREMA dans la région Ile de France. Nous vous demandons par exemple de maintenir le seniorat qui permet de valoriser les carrières techniques mais également le montant de nos ISS.

La création du CEREMA ne saurait se faire sans se donner les moyens d'une intervention forte et adaptée aux enjeux de l'Ile de France . Nous souhaitons donc que ce soit l'occasion d'une réflexion spécifique et approfondie sur les missions que le CEREMA doit assurer en Ile de France ,

Fort de sa représentativité parmi le personnel encadrant, le SNITPECT souhaite être l'un de vos interlocuteurs. Nous souhaitons l'ouverture d'une véritable concertation associant le personnel aux réflexions de construction du CEREMA avec le double intérêt d'informer et d'écouter le personnel. Ce travail en commun devrait ainsi permettre une meilleure appropriation du projet par chacun. Votre visite au CETE IF sera l'occasion pour nous de connaître votre vision prospective de la gouvernance et des missions de l'établissement.

Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le SNITPECT-FO  
Les représentants de l'unité fonctionnelle CETE IF